

**2008/21 - Désignation d'un Conseiller municipal au sein du Conseil de discipline de recours Rhône-Alpes
siégeant auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Rhône (Direction des Assemblées)**

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. LE MAIRE : En application du décret n° 89-677 du 18 septembre 1989, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, les représentants des collectivités sont désignés par tirage au sort effectué par le Président du Conseil de discipline de recours sur une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un conseiller municipal désigné par l'assemblée à laquelle il appartient.

Je vous propose de désigner un représentant du Conseil municipal candidat pour siéger au sein du Conseil de Discipline de Recours Rhône-Alpes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Rhône. Je vous propose la candidature de :

Mme Fondeur

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Messieurs les huissiers faites circuler les urnes.

(Mme Vallaud Belkacem, M. Héral, Mme Bouzerda, secrétaires, procèdent au dépouillement du scrutin.)

Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	73
Bulletin blanc	17
Bulletin nul	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29

a obtenu :

- Mme Fondeur 56 voix

Mme Fondeur ayant obtenu la majorité absolue, a été élue.

(Adopté.)